

CERTIFIEE CONFORME



«@DVICE YOU»
Société par Actions Simplifiée au Capital de 300 €
Siège Social : 11 Bis rue Felifeu- 95100 Argenteuil
932 385 180 R.C.S. Pontoise

SIRET 932385180

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

L'an deux mille vingt six ,

Le jeudi 13 mai à 10 heures.

l'associé unique de la Société «@DVICE YOU . », au capital de 300€, divisé en 300 actions, s'est réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au Siège social, sur convocation faite par le Président par lettre simple individuelle, dans les conditions des statuts afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Président,
Approbation du rapport du Président sur les opérations et comptes,
- Approbation, sil y a lieu, des conventions visées à l'article L227-10 du Code du Commerce,
- Affectation du résultat,
- Quitus au Président,
- Questions diverses

SONT PRESENTS suivant la feuille de présence établie :

Monsieur BOURENANE Karim Président, associé unique.....300 actions

SOIT UN TOTAL DE :300 actions.

Monsieur BOURENANE karim préside la séance conformément aux statuts.

Le Président constate que l'Assemblée réunit l'intégralité des actions et peut donc valablement délibérer.

Le Président met sur le bureau et met à la disposition des membres des Associés :

- les statuts de la société,
- une copie de la lettre de convocation ,
- l'inventaire, ainsi que les documents comptables de l'exercice écoulé,
- le rapport de gestion du Président,
- le registre des délibérations de l'Assemblée,
- le texte du projet des résolutions,
- la proposition d'affectation du résultat,
- le bilan, le compte de résultat et les comptes de l'exercice 2025,

- divers documents pouvant intéresser l'Assemblée.

Puis, il rappelle que les pièces susvisées ont été tenues à la disposition des actionnaires durant les quinze jours qui ont précédé la réunion de cette Assemblée et que tous les actionnaires ont été régulièrement convoqués par lettre.

Ensuite, il donne lecture du rapport de gestion du Président sur les opérations

personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met successivement aux voix le texte des résolutions suivantes :

-PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et après avoir pris connaissance du bilan, du compte de résultat, et de l'annexe concernant le même exercice, approuve purement et simplement lesdits comptes dans leur intégralité, ainsi que les opérations traduites ou résumées dans ces comptes et rapports.

Pour 300voix

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

-DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale reconnaît que pendant l'exercice clos le 31 décembre 2025, Monsieur BOURENANE Karim a bien et fidèlement rempli ses fonctions et lui en donne plein et entier quitus de sa gestion et administration.

Pour 300 voix

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

- TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice social de l'exercice 2025 s'élevant à 7.908 € dans son intégralité au poste « Report à Nouveau ».

Pour 300 voix

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le Présent procès-verbal en 4 exemplaires signés par tous l'associé présent représenté

Monsieur BOURENANE Karim

@DVICE YOU
Liasse fiscale 2025

Exercice comptable du 01/01/2025 au 31/12/2025

Document reçu par les services fiscaux le 04/03/2026 à 09:19

1. BILAN SIMPLIFIÉ



N° 15948 * 06
Formulaire obligatoire (article 302
septies A du Code général des impôts)
ADAPTE À LA TÉLÉDECLARATION PAR TÉLÉDEC.FR

Désignation de l'entreprise @DVISE YOU - SIREN : 932385180						Néant ☐	
Durée de l'exercice en nombre de mois 12						Durée de l'exercice précédent 4	
				Exercice N clos le 31/12/2025		Exercice N-1 clos le 31/12/2024	
ACTIF				Brut 1		Amortissements-Provisions 2	
				Net 3		Net 4	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles - Fonds commercial	010	0	012	0	0	
	Immobilisations incorporelles - Autres	014	0	016	0	0	
	Immobilisations corporelles	028	2 301	030	744	1 557	973
	Immobilisations financières (1)	040	0	042	0	0	
	TOTAL I (5)	044	2 301	048	744	1 557	973
ACTIF CIRCULANT	Stocks matières premières, appro., en cours de production	050	0	052	0	0	
	Stocks marchandises	060	0	062	0	0	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	0	066	0	0	
	Créances (2) clients et comptes rattachés	068	5 658	070	0	5 658	
	Créances autres (3)	072	1 723	074	0	1 723	
	Valeurs mobilières de placement	080	0	082	0	0	
	Disponibilités	084	745	086	0	745	8 246
	Charges constatées d'avance	092	2	094	0	2	2
	TOTAL II	096	8 127	098	0	8 127	8 249
TOTAL GENERAL (I + II)		110	10 428	112	744	9 684	9 222
PASSIF						Exercice N NET	
						Exercice N-1 NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel	120	300	300			
	Ecarts de réévaluation	124	0				
	Réserve légale	126	30				
	Réserves réglementées	130	0				
	Autres réserves (dt réserve relative à l'achat d'oeuvres...	131	0	132	0		
	Report à nouveau	134	597				
	Résultat de l'exercice	136	7 908		627		
	Subventions d'investissement	137	0				
	Provisions réglementées	140	0				
	TOTAL I	142	8 835		927		
Provisions pour risques et charges				TOTAL II	154	0	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	0				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	0				
	Fournisseurs et comptes rattachés	166	22	209			
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)	169	454	172	454	1 255	
	Comptes courants d'associés	173	372	6 831			
	Autres dettes	175	0				
	Produits constatés d'avance	174	0				
TOTAL III				176	849	8 295	
TOTAL GENERAL (I + II + III)				180	9 684	9 222	
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	0	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	0	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	0	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice	182	1 219	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	0	(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice	184	0	

2. COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2025
ADAPTE À LA TÉLÉDECLARATION PAR TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise @DVICE YOU - SIREN : 932385180										☐									
A - RÉSULTAT COMPTABLE										N clos le 31/12/2025		N-1 clos le 31/12/2024							
Ventes de marchandises				209		0		210		0									
Production vendue biens				215		0		214		0		0							
Production vendue services				217		0		218		20 706		11 282							
Production stockée								222		0									
Production immobilisée								224		0									
Subventions d'exploitation reçues								226		0									
Autres produits								230		1		1							
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)										232		20 708		11 283					
Achats de marchandises (y compris droits de douane)								234		0									
Variation de stock (marchandises)								236		0									
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)								238		0									
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)								240		0									
Autres charges externes		dont crédit-bail mobilier		0		immobilier		0		242		11 507		10 510					
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle, CFE et CVAE)				243		622		244		622									
Rémunérations du personnel								250		0									
Charges sociales								252		0									
Dotations aux amortissements		dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI				255		0		254		635		109					
Dotations aux provisions								256		0									
Autres charges		Dont provisions fiscales pour implant. commerciales à l'étranger				259		0		262		35		37					
		Dont cotisations versées aux org. syndicales et professionnelles				260		0											
Total des charges d'exploitation (II)										264		12 799		10 656					
1 - Résultat d'exploitation (I - II)										270		7 908		627					
Produits financiers				(III)				280		0									
Produits exceptionnels				(IV)				290		0									
Charges financières				(V)				294		0									
Charges exceptionnelles		Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes				347		0		300		0							
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles				348		0											
Impôts sur les bénéfices				(VII)				306		0									
2 - Bénéfice ou perte : produits (I + III + IV) - charges (II + V + VI + VII)										310		7 908		627					
B - RÉSULTAT FISCAL				Reporter le bénéfice comptable col. 1 le déficit comptable col.2						312		7 908		314		0			
RÉINTEGRATIONS		Rémunérations et avantages personnels non déductibles								316		0							
		Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles								318		0							
		Provisions non déductibles								322		0							
		Impôts et taxes non déductibles								324		0							
		Divers dt intérêts excédentaires		247		0		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC		248		0				330		0	
		Fraction des loyers dans le cadre d'un crédit bail immobilier				(Part de loyers de réintégration)				249		0				251		0	
		Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								998		0							
		Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								999		0							
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime												997		0					
DÉDUCTIONS		Entreprise nouvelle		986		0		Zone franche urbaine		987		0							
		France Ruralités Revitalisation (FRR)		181		0		Jeune entreprise innovante		989		0							
		Zone restruct. défense		127		0		Zone revitalisation rurales		138		0							
		Bassins d'emploi à redynamiser		991		0		Investissements et souscriptions outre-mer		344		0							
		ZFANG 44 quaterdecies		345		0													
		Bassins urbains à dynamiser – BUD		992		0		Zone de développement prioritaire		993		0							
		Créance report en arrière du déficit								346		0				350		0	
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)								655		0							
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)								643		0							
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)								645		0							
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)								647		0							
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)								648		0							
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)								641		0							
		Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)								990		0							
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)								649		0							
Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs										Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2		352		7 908		354		0	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises I.S. seulement)												356		0					
Déficits antérieurs reportables										0						360		0	
Résultat fiscal après imputation des déficits										Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2		370		7 908		372		0	

3. IMMOBILISATIONS – AMORTISSEMENTS – PLUS-VALUES – MOINS-VALUES

Désignation de l'entreprise @DVISE YOU - SIREN : 932385180										Néant ☐						
I	IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations en début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale					
ACTIF IMMOBILISÉ											Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice					
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	0	402	0	404	0	406	0	0						
	Autres	410	0	412	0	414	0	416	0	0						
Terrains		420	0	422	0	424	0	426	0	0						
Constructions		430	0	432	0	434	0	436	0	0						
Installations techniques, matériel et outillage industriels		440	0	442	0	444	0	446	0	0						
Installations générales, aménagements divers		450	0	452	0	454	0	456	0	0						
Matériel de transport		460	0	462	0	464	0	466	0	0						
Autres immobilisations corporelles		470	1 083	472	1 219	474	0	476	2 301	0						
Immobilisations financières		480	0	482	0	484	0	486	0	0						
TOTAL		490	1 083	492	1 219	494	0	496	2 301	0						
II	AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																
Fonds commercial			495	0	497	0	498	0	499	0						
Autres immobilisations incorporelles			500	0	502	0	504	0	506	0						
Terrains			510	0	512	0	514	0	516	0						
Constructions			520	0	522	0	524	0	526	0						
Installations techniques, matériel et outillage industriel			530	0	532	0	534	0	536	0						
Installations générales, aménagements divers			540	0	542	0	544	0	546	0						
Matériel de transport			550	0	552	0	554	0	556	0						
Autres immobilisations corporelles			560	109	562	635	564	0	566	744						
TOTAL			570	109	572	635	574	0	576	744						
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS et 12,8% pour les entreprises à l'IR															
Nature des immobilisations cédées 1 virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé																
	Valeur d'actif	Amortissements	Valeur résiduelle	Prix de cession	Plus ou moins-values											
					Court terme	Long terme										
						19%	15% ou 12,8%	0%								
TOTAL	578	0	580	0	582	0	584	0	586	0	581	0	587	0	589	0
Plus-values taxables à 19%			579	0	Régularisations	590	0	583	0	594	0	595	0			
TOTAL						596	0	585	0	597	0	599	0			

4. RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Désignation de l'entreprise @DVISE YOU - SIREN : 932385180										Néant ☐	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice			
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	0	602	0	604	0	606	0		
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601	0	603	0	605	0	607	0		
	Autres provisions réglementées	610	0	612	0	614	0	616	0		
Provisions pour risques et charges		620	0	622	0	624	0	626	0		
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	0	632	0	634	0	636	0		
	Sur stocks et en cours	640	0	642	0	644	0	646	0		
	Sur comptes clients	650	0	652	0	654	0	656	0		
	Autres provisions pour dépréciation	660	0	662	0	664	0	666	0		
TOTAL		680	0	682	0	684	0	686	0		
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
						Dotations		Reprises			
Fonds commercial						681	0	683	0		
Autres immobilisations incorporelles						700	0	705	0		
Terrains						710	0	715	0		
Constructions						720	0	725	0		
Installations techniques, matériel et outillage						730	0	735	0		
Installations générales agencements aménagements divers						740	0	745	0		
Matériel de transport						750	0	755	0		
Autres immobilisations corporelles						760	0	765	0		
TOTAL						770	0	775	0		
C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT											
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes									0	
TOTAL à reporter									780	0	
II DÉFICITS REPORTABLES											
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent									982	0	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)									982 bis	0	
Nombre d'opérations sur l'exercice									982 ter	0	
Déficits imputés									983	0	
Déficits reportables									984	0	
Déficits de l'exercice									860	0	
Total des déficits restant à reporter									870	0	
III DIVERS											
Primes et cotisations complémentaires facultatives		dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin				325	0	381	0		
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite				327	0				
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant		dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS				326	0	380	0		
N° du centre de gestion agréé									388	0	
Montant de la TVA collectée									374	140	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)									378	540	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant									399	0	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice									398	0	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI									397	0	

5. DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

Désignation de l'entreprise : @DVISE YOU - SIREN : 932385180		Néant ☒	
Exercice ouvert le : 01/01/2025 et clos le : 31/12/2025		Données en nombre de mois : 12	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel :		376	
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée Total 1 + Total 2 - Total 3		137	
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono-établissement au sens de la CVAE		020	☐
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence	024	160	
Date de cessation		186	

Titre	M	Nom complet	KARIM BOURENANE					
Nom d'usage	BOURENANE		% de détention	100	Nb de parts ou actions	300		
Naissance :	Date	27/05/1971	N° Département	93800	Commune	Epinay Sur Seine	Pays	FRANCE
Adresse :	11 RUE DE FELIFEU Argenteuil Argenteuil ARGENTINE							

7. FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

Néant ☒

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE | @DVICE YOU - SIREN : 932385180 |

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE		905	
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :			
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :			
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :			
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :			
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :			

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

N°2069-RCI-SD
(2025)



N° 15252*11
ADAPTÉ À LA
TÉLÉDECLARATION
PAR TELEDEC.FR

Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt
doit être transmis obligatoirement par voie électronique.

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025 ou Année : 2025	
Dénomination de l'entreprise : @DVICE YOU	Néant ☒
SIREN de l'entreprise : SIREN : 932385180	PME au sens communautaire ☐
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)	
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre ☐	
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)	
Dénomination, SIREN et adresse	

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 undecies A du CGI) cf n°2079-VLO-FC-SD	
Réduction d'impôt pour souscriptions en numéraire au capital des entreprises de presse (article 220 undecies du CGI) cf n°2079-RIP-FC-SD	
Autres créances non reportable et non restituables	
CRÉANCES REPORTABLES	
Réduction d'impôt en faveur du mécénat (article 238 bis du CGI) cf n°2069-M-FC-SD	
Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen	
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME	
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total (ligne 1 × 9 %) + (ligne 2 × 9 %) × 10/90 + ligne 3) (article 244 quater C du CGI) cf n°2079-CICE-FC-SD	
dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	1
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L 3141-32 du code du travail	2
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	3
Réduction d'impôt collectivités outre-mer (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Créance d'impôt en faveur des investisseurs institutionnels dans le logement locatif intermédiaire (article 81 de la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022)	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise (article 244 quater M du CGI) cf n°2079-FCE-FC-SD	
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés (article 220 nonies du CGI) cf n°2079-RS-FC-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques (article 220 sexies du CGI) cf n°2069-CI-FC-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres audiovisuelles (article 220 sexies du CGI) cf n°2079-AV-FC-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'œuvres audiovisuelles étrangers (article 220 quaterdecies du CGI) cf n°2079-CINT-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés (article 220 quindecies du CGI) cf 2079-SV-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques (article 220 sexdecies du CGI) cf 2079-RT-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des PME pour rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire (article 27 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles qui n'utilisent pas de produits phytopharmaceutiques à base de glyphosate (article 140 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte « C3IV » (article 244 quater I)	
Crédit d'impôt prêt avance mutation à taux zéro « PAM TZ » (article 244 quater T du CGI)	

II – CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières (article 136 du CGI)	
CRÉANCES REPORTABLES	
Crédit d'impôt pour investissement en Corse (article 244 quater E du CGI) cf n°2069-D-SD	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche (article 244 quater B du CGI) cf n°2069-A-SD	
dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative "CRC" (article 244 quater B bis du CGI) cf n°2069-A-SD	
CRÉANCES REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Réduction d'impôt prêt à taux zéro mobilité (article 107 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021) cf. n°2078-G- SD	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt famille (article 244 quater F du CGI) cf n°2069-FA-SD	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique (article 244 quater L du CGI) cf n°2079-BIO-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques (article 220 octies du CGI) cf 2079-DIS-SD	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art (article 244 quater O du CGI) cf n°2079-ART-SD	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo (article 220 terdecies du CGI) cf n°2079-VIDEO-SD	
Crédit d'impôt en faveur des éditeurs d'œuvres musicales (article 220 septdecies du CGI)	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique (article 244 quater U du CGI) cf 2078-B-SD	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé (article 244 quater V du CGI) cf n°2078-F-SD	
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole (article 200 undecies du CGI) cf n°2079-RTA-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif (article 244 quater W du CGI) cf n°2079-CIOP-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social (article 244 quater X du CGI) cf n° 2079-CIOL-SD	
PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS :	

III - CAS PARTICULIERS	
CRÉDITS D'IMPÔTS EN CAS DE CESSATION AU TITRE DE L'ANNÉE N	
CRÉDITS D'IMPÔTS AU TITRE DE L'ANNÉE CIVILE N-1, EN CAS D'EXERCICE DE PLUS DE 12 MOIS	

Attestation de non-obligation de dépôt DECLOYER

Entreprise : @DVISE YOU

SIREN : 932385180

Attestation produite le 19/02/2026

AUCUNE OBLIGATION DE DECLOYER POUR CE SIREN

IMPÔT SUR LE REVENU

Bénéfices industriels et commerciaux

Exercice ouvert le	01/01/2025	Régime "simplifié d'imposition"	☒	ou "réel normal"	
et clos le	31/12/2025	Option pour la comptabilité super-simplifiée	☐	TVA	☐
		Option pour le régime de la taxation au tonnage	☐		
A IDENTIFICATION					
11 bis Rue de Félifeu 95100 Argenteuil FRANCE		SIREN : 932385180 - @DVICE YOU **** LIASSE FISCALE TÉLÉDÉCLARÉE ****			
Préciser l'ancienne adresse en cas de changement :		B DIVERS			
		Activités exercées (souligner l'activité principale) :			
		Personne inscrite au répertoire des métiers (cocher la case) ☐			
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION:				col 1	col 2
1 Résultat fiscal (bénéfice colonne 1 , déficit colonne 2)				7 908	0
2 Revenus de valeurs et capitaux mobiliers:					
Revenus exonérés de l'impôt sur le revenu:				a	0
à déduire : quote part frais et charges correspondants				b	0
Revenus nets exonérés (a-b)				c	0
Revenus soumis à l'impôt sur le revenu				d	0
Total (c + d)				0	
3 Total				7 908	0
4 Bénéfice imposable (col 1 - col 2) ou déficit déductible (col 2 - col 1)				7 908	0
4bis Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10 %				0	
4ter Revenus compris dans le bénéfice imposable mais exclus de l'assiette de l'acompte du prélèvement à la source (art. 204G du CGI)					
Quote-part de subvention d'équipement, d'indemnités d'assurance compensant la perte d'un élément de l'actif immobilisé et des plus-values à court terme :				e	0
Charges ou dépenses ayant la nature de moins-values définies à l'article 39 duodecies :				f	0
5 Plus values		taxées selon règles particulières	0	à court et à long terme exonérées	
à LT imposables à 12,8%		0	à LT art 39 quinquies	0	dont PVLT exonérées (art 151 septies A)
					dont plus-value à court terme exonérée (Art. 151 septies, 151 septies A et 238 quinquies)
6 Exonérations et abattements					
Entreprises nouvelles art 44 sexies	☐	ZRR art. 44 quinquies	☐	Jeune entreprise (JEI)	☐
Zone franche urbaine 44octies ou 44 octies A	☐	Zone franche d'activités nouvelle génération art.44 quaterdecies	☐	Bassins urbains à dynamiser (BUD) art. 44 sexdecies	☐
Zone de restructuration de défense art. 44 terdecies	☐	Autres dispositifs	☐		
Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art. 244 quater W	☐	Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies	☐	France Ruralités Revitalisation art.44 quinquies	☐
Exonération ou abattement pratiqué :		sur PVLT imposable à 12,8% 0			
		sur le bénéfice professionnel 0			
7 dont BIC non professionnels:		A – bénéfice :	0	B – déficit : 0	
- Revenus compris dans le bénéfice imposable mais exclus de l'assiette de l'acompte du prélèvement à la source (art. 204 G).					
PV à court terme, subventions d'équipement et indemnités d'assurance pour perte d'un élément d'actif (Art. 39 duodecies)				0	
Moins-values à court terme (Art. 39 duodecies)				0	
- Plus-values PV nettes à long terme imposable à 12,8 %				0	
- Exonération ou abattement pratique (art. 44 sexies et suivants) sur le bénéfice non professionnel				0	
8 Régime des sociétés de personnes					
Résultat fiscal du mode de calcul de l'impôt sur les sociétés				0	
9 Comptabilité informatisée					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		Oui	Si oui, indication du logiciel utilisée		Pennylane
D CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n°2031-SD)					
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %				0	
COMPTABLE, CONSEIL ET/OU CGA		Visa : CGA	☐	Viseur conventionné	☐
Comptable : ☐ Salarié ?					
SAS KE0BIZ 18-20 B rue Henri Rivière 76000 Rouen Tél: 0142661732 FRANCE					
Examen de conformité fiscale (ECF)		☐	Désignation du prestataire		

IMPÔT SUR LE REVENU

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2031-SD

Si déposé néant, cochez la case:				☐
E RÉPARTITION DES BÉNÉFICES ET DES DÉFICITS DES SOCIÉTÉS				
Ce cadre ne concerne que les sociétés en nom collectif et assimilées, les sociétés en commandite simple, les sociétés en participation et les sociétés créées de fait qui n'ont pas opté pour le régime fiscal des sociétés de capitaux, les sociétés à responsabilité limitée et les sociétés en commandite simple de caractère familial ayant opté pour le régime fiscal des sociétés de personnes, ainsi que les groupements d'intérêt économique et les sociétés de copropriétaires de navires (art. 48-1 et 48-2 ann. III au CGI). (Si le cadre est insuffisant, joindre au présent formulaire un état du même modèle).				
Identification, adresse, SIREN, qualité des associés personnes morales			Quote-part du bénéfice ou du déficit	Quote-part des plus-values imposables au taux réduit
Nom, prénoms, adresse, date et lieu de naissance, n° fiscal des associés personnes physiques	Associé gérant	Quote-part du bénéfice ou du déficit professionnel (col. 1) ou non professionnel (col. 2)		Quote-part des plus-values imposables au taux réduit
BOURENANE KARIM 11 RUE DE FELIFEU Argenteuil Argenteuil ARGENTINE	☐	0		0
27/05/1971 Epinay Sur Seine FR - FRANCE				
Sociétés en commandite simple montant des bénéfices distribués aux commanditaires au cours de l'année				0
F RELEVÉ DE CERTAINS FRAIS GÉNÉRAUX				
Les autres entreprises doivent utiliser, le cas échéant, le relevé de frais généraux n° 2067-SD				
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises).				0
Frais de réception, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement				0
G DIVERS				
NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)				
ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS				
H CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION				
Montant brut des salaires, hors apprentis et handicapés				0
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages				0
Montant des prélèvements effectués à titre personnel au cours de l'exercice:				0
Montant des apports en capital ou versements en compte courant faits au cours de l'exercice				0
PLUS VALUES ACQUISES EN FRANCHISE D'IMPÔT				
Nature des immobilisations non amortissables		Valeur réévaluée	Prix d'acquisition	Plus-value
Totaux :		0	0	0
I BIC NON PROFESSIONNELS				
Détermination du résultat de l'exercice		Bénéfice	Déficit	
Locations meublées non professionnelle soumises aux contributions sociales par les organismes de sécurité sociale		0	0	
Autres locations meublées non professionnelles		0	0	
Location gérance		0	0	
Membres non professionnel de copropriété de cheval de course ou d'étalon		0	0	
Autres BIC non professionnels		0	0	
Résultat avant imputation des déficits antérieurs		0	0	